



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

DECISION DU MAIRE**Décision d'ester en justice****Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à ester en justice et avoir recours aux services d'avocats,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du Maire de représenter les intérêts de la commune,

CONSIDERANT que les prestations de conseils et d'assistance juridique dans le cadre du contentieux juridique s'avèrent indispensables.

DECIDE**Article 1 :**

La SELARL ITEM Avocats, agissant par Maître Michaël REGHIN, avocat au Barreau de Toulon, y demeurant Espace Valtech – RD98 – Giratoire de la Redonne – 83160 LA VALETTE DU VAR, est chargée de représenter les intérêts de la Commune du Val dans le cadre des dossiers – La commune du VAL contre l'ensemble des recours liés au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Article 2 :

La commune devra régler au Cabinet d'avocats SELARL ITEM les frais et honoraires inhérents à ces dossiers sur présentation de facture.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

Fait à LE VAL, le 02 octobre 2024

Le Maire,
Jérémy GIULIANO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20241002-71D_2024-AU